

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 86
Quorum 81
Votants 83
Suffrages exprimés : 83

DATE DE CONVOCATION

31 août 2020

DATE D'AFFICHAGE

1^{er} septembre 2020

Séance du 09 septembre 2020

N°200909-32

L'an deux mil vingt, le 09 septembre à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pascal BAILLET, Xavier BATUT, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Cathy BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Emmanuel BOUST, Luc BRÉANT, Lydie BRETTE, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Philippe CABIN, Bertrand CARPENTIER, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Gérard COLIN, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Raphael DISTANTE, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Philippe DUFOUR, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Didier GASTON, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Rémi HEROUARD, Patrice HOYÉ, Hervé JOLLY, Jean-Robert LANCHON, Barbara LANGE, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Daniel LEGROS, Martine LE PAIH, Alain LEPREUX, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Sylvain MONNIER, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Didier PEULVEY, Luc POLINSKI, Benjamin REGENT, Jean-Paul RENAUX, Robert ROUSSEL, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, René VIMONT

Etaient absents représentés par leur suppléant :

Joël DESCHAMPS représenté par Jean-Michel GRANGE
Laurent GODEFROY représenté par Jean-Michel PATRY
Valérie MORSALINNE représentée par Gilles LEFEBVRE
Patrick VICTOR représenté par Antoine GODEFROY

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Philippe CARREIN a donné pouvoir à Odile COUROYER
David LAMBION a donné pouvoir à Yves TASSE

Etaient absents :

Patrice FAUCON, Véronique IZABELLE, Pierre-Yves JEGAT

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Hélène CHANGARNIER a été élue secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

**FINANCES – Budget Assainissement Non Collectif 2 – Décision modificative n°1/2020
N°32**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT) et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'article L.1612-11 du CGCT qui permet d'apporter en cours d'année des modifications au budget,

Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité, des suffrages exprimés,

- accepte les modifications présentées dans les tableaux ci-dessous :

RECAPITULATIF DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1/2020 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		73	IMPOTS ET TAXES	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
66	CHARGES FINANCIERES		78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		013	ATTENUATIONS DE CHARGES	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-44 348,00 €	002	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-44 348,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
			-44 348,00 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		4582	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-18 678,00 €	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-18 678,00 €	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-44 348,00 €
4581	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
020	DEPENSES IMPREVUES		024	CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	-22 924,00 €	10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	-15 933,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		
			-60 281,00 €		

DM n°1 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2

SERVICE DEMANDEUR	CHAPITRE BUDGETAIRE		LIGNE BUDGETAIRE	S E C T E U R	BUDGET PRIMITIF	DM n°1	EXPLICATIONS
	Opération	Chapitre					
FIN	PAS D'OPERATION	001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	D I	22 924,00 €	-22 924,00 €	
FIN	PAS D'OPERATION	002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	R F	266 608,00 €	-44 348,00 €	Correction des résultats de 2019
FIN	PAS D'OPERATION	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1088 AUTRES RESERVES	R I	15 933,00 €	-15 933,00 €	
FIN	PAS D'OPERATION	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2188 AUTRES	D I	44 085,00 €	-18 679,00 €	
FIN	PAS D'OPERATION	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2313 CONSTRUCTIONS	D I	54 585,00 €	-18 678,00 €	Equilibre de la DIM
FIN	PAS D'OPERATION	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	R I	72 293,02 €	-44 348,00 €	
FIN	PAS D'OPERATION	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	D F	72 293,02 €	-44 348,00 €	

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,
le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° ...32... - Séance du ...09/09/2020 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture :

Date de publication :

Le Président,

J. LHEUREUX



Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20200909-200909-32-DE
Date de télétransmission : 23/09/2020
Date de réception préfecture : 23/09/2020